



DIPLÔME DE COMPTABILITÉ ET DE GESTION

UE 9 - COMPTABILITÉ

SESSION 2020

Durée de l'épreuve : 3 heures - Coefficient : 1

Document autorisé :

Liste des comptes du plan comptable général, à l'exclusion de toute autre information.

Matériel autorisé :

Aucun matériel n'est autorisé. En conséquence, tout usage d'une calculatrice est interdit et constituera une fraude (le sujet est adapté à cette interdiction).

Document remis au candidat :

Le sujet comporte 13 pages numérotées de 1/13 à 13/13.

Il vous est demandé de vérifier que le sujet est complet dès sa mise à votre disposition.

Le sujet se présente sous la forme de 4 dossiers indépendants

DOSSIER 1 - Droit comptable et environnement numérique (1,5 points)

DOSSIER 2 - Opérations courantes (7,5 points)

DOSSIER 3 - Opérations d'investissement et de financement .. (2,5 points)

DOSSIER 4 - Opérations d'inventaire (8,5 points)

BASE DOCUMENTAIRE

DOSSIER 1

Document 1 - Extrait de l'article 289 du Code Général des Impôts

Document 2 - Extrait d'une page du site internet du cabinet d'expertise-comptable ProChiffra

DOSSIER 2

Document 3 - Opérations courantes de l'entreprise SMARTECH pour le mois de mars 2019

Document 4 - Cours de l'euro (EUR) par rapport au yuan chinois (CNY)

Document 5 - Extrait de l'article 946-60 du Recueil des Normes Comptables françaises

Document 6 - Extrait du portail professionnel du site internet « impots.gouv.fr »

Document 7 - Déclaration de TVA du mois de février établie le 28/02/2019

DOSSIER 3

Document 8 - Acquisition du véhicule utilitaire électrique

Document 9 - Interdiction du paiement en espèces de certaines créances

DOSSIER 4

Document 10 - Inventaire au 31/12/2019 concernant la nacelle sécurisée

Document 11 - Informations relatives à diverses régularisations

Document 12 - Extraction du logiciel comptable des comptes 6097 et 7096 du Grand-livre (après régularisations à l'inventaire)

Document 13 - Boîte de dialogue s'ouvrant au moment de la clôture 2019

Document 14 - Autre écriture de régularisation

AVERTISSEMENT

Si le texte du sujet, des questions ou des annexes vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement dans votre copie.

Il vous est demandé d'apporter un soin particulier à la présentation de votre copie.

Toute information calculée devra être justifiée.

Les écritures comptables devront comporter les numéros et les noms des comptes et un libellé.

SUJET

L'entreprise SMARTECH conçoit et installe des systèmes de production d'énergies renouvelables, en France et à l'étranger.

Ses activités sont soumises à la TVA au taux de 20 %. L'entreprise SMARTECH n'a exercé aucune option en matière de TVA. Les numéros de TVA intracommunautaire sont systématiquement mentionnés sur les factures échangées avec ses fournisseurs et ses clients.

L'exercice comptable coïncide avec l'année civile.

L'entreprise SMARTECH externalise totalement sa comptabilité au cabinet d'expertise comptable ProChiffra. Le cabinet ProChiffra utilise le logiciel de comptabilité Quadratus. Ce dernier propose « une dématérialisation totale » au travers de l'utilisation du module Quadraflox. Toutes les écritures comptables sont comptabilisées dans le cabinet ProChiffra.

Vous êtes stagiaire au sein du cabinet comptable ProChiffra. Dans le cadre de votre stage au sein de ce cabinet, votre cheffe de mission, Mme LLIONA, vous confie quatre dossiers indépendants comportant plusieurs missions en lien avec « la présentation des comptes annuels », objet de la lettre de mission entre l'entreprise SMARTECH et le cabinet ProChiffra.

DOSSIER 1 : DROIT COMPTABLE ET ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE

1,5 points

BASE DOCUMENTAIRE : documents 1 et 2

Prônant une organisation interne exemplaire d'un point de vue environnemental, SMARTECH a totalement dématérialisé ses factures auprès de ses clients. Par ailleurs, elle a mis en place des procédures lui permettant de les conserver durant 10 ans. Son dirigeant souhaite faire un bilan de cette pratique.

Les documents 1 et 2 peuvent vous aider dans votre mission.

Mission : madame LLIONA vous demande de conseiller le dirigeant de SMARTECH en matière de numérisation et conservation des factures.

Pour y répondre :

- 1.1. Vérifier la conformité des pratiques de l'entreprise en matière d'établissement et de délais de conservation des factures électroniques.
- 1.2. Identifier l'intérêt de cette dématérialisation des factures du point de vue de l'enregistrement comptable au sein du cabinet ProChiffra.
- 1.3. Proposer à SMARTECH une modalité de sauvegarde de ses factures électroniques.

DOSSIER 2 : OPÉRATIONS COURANTES

7,5 points

BASE DOCUMENTAIRE : documents 3, 4, 5, 6 et 7

Au cours du mois de mars 2019, l'entreprise SMARTECH a réalisé, dans le cadre de son activité commerciale et industrielle, diverses opérations courantes. Pour ce faire, le dirigeant de l'entreprise SMARTECH a répertorié l'ensemble de ces opérations dans le document 3. Madame LLIONA, votre cheffe de mission vous a également transmis de la documentation complémentaire dans les documents 4 et 5.

Première mission : madame LLIONA vous demande de comptabiliser les opérations nécessaires.

Pour y répondre :

- 2.1 Différencier, parmi les opérations décrites dans le document 3, les pièces justificatives donnant lieu à un enregistrement comptable, des autres documents commerciaux.
- 2.2 Déterminer les différents comptes de charge dans lesquels il est possible d'inscrire les frais de port mentionnés dans la facture n°A320 du 25 mars.
- 2.3 Évaluer et comptabiliser les opérations figurant au document 3.

Madame LLIONA a déjà validé les opérations courantes du mois de février et a réalisé la déclaration de TVA par EDI. Elle a cependant oublié d'enregistrer la déclaration de TVA au journal. Pour cela, elle vous fournit les



documents 6 et 7.

Deuxième mission : madame LLIONA vous demande d'expliquer cette déclaration au dirigeant de SMARTECH puis de la comptabiliser.

Pour y répondre :

2.4 Expliquer la procédure de réalisation de la déclaration de TVA par EDI.

2.5 Justifier le montant renseigné en ligne 27 de la déclaration de TVA.

2.6 Comptabiliser la déclaration de TVA.

DOSSIER 3 : OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT

2,5 points

BASE DOCUMENTAIRE : documents 8 et 9

Pour installer les systèmes de production d'énergies renouvelables chez ses clients, l'entreprise SMARTECH a fait l'acquisition en avril 2019 d'un véhicule utilitaire électrique. Ce véhicule a été financé en partie grâce à l'obtention d'une subvention d'une région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le dirigeant de SMARTECH devra être en capacité de justifier cette décision d'investissement auprès de ses actionnaires au cours d'une réunion.

Les documents 8 et 9 peuvent vous aider dans cette mission.

Mission : madame LLIONA vous demande d'aider le dirigeant de SMARTECH à préparer cette réunion.

Pour y répondre :

3.1 Présenter un avantage et un inconvénient du financement par subvention obtenu par SMARTECH.

3.2 Citer deux autres moyens de règlement qu'aurait pu utiliser SMARTECH pour régler le véhicule.

3.3 Évaluer et comptabiliser toutes les opérations en cours d'exercice liées à la subvention et à l'acquisition du véhicule.

DOSSIER 4 : OPÉRATIONS D'INVENTAIRE

8,5 points

BASE DOCUMENTAIRE : documents 10, 11, 12, 13 et 14

Afin de finaliser l'établissement des comptes annuels de SMARTECH, madame LLIONA vous demande de procéder à différents travaux d'inventaire.

Pour procéder à l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits d'habitation, l'entreprise SMARTECH a dû faire l'acquisition d'une nacelle élévatrice sécurisée en 2019. Cette acquisition a déjà été comptabilisée par madame LLIONA.

Les caractéristiques de ce bien figurent dans le document 10.

Première mission : dans le cadre de cette acquisition, vous avez pour mission de réaliser et justifier les travaux à la clôture de l'exercice 2019.

Pour y répondre :

4.1 Évaluer et comptabiliser les opérations d'inventaire liées à cet équipement.

4.2 Énoncer et expliquer les principes comptables liés à ces opérations d'inventaire.

4.3 Présenter l'extrait du bilan de clôture relatif à ce bien.

Certains autres travaux d'inventaire n'ont pas été traités. Mme LLIONA souhaite donc vous les confier. Les documents 11 et 12 peuvent vous servir pour cette mission.

Deuxième mission : vous êtes chargé de terminer ces travaux.

Pour y répondre :

4.4 Évaluer et comptabiliser les écritures figurant au document 11.

4.5 Justifier la nécessité de détermination des achats nets et des ventes nettes à la clôture de l'exercice puis procéder à la comptabilisation de ces opérations figurant au document 12.

Après avoir traité l'ensemble des travaux d'inventaire, les comptes sont clôturés informatiquement. S'affiche alors la boîte de dialogue présentée dans le document 13. Suite à cette étape, l'exercice 2020 est ouvert. Madame LLIONA vous interroge alors sur le traitement comptable de l'écriture présentée dans le document 14.

Troisième mission : Madame LLIONA vous interroge sur les modalités de passage d'un exercice à l'autre.

Pour y répondre :

4.6 Énoncer et justifier la modalité informatique préalable à la clôture des comptes.

4.7 Expliquer et justifier le traitement comptable à réaliser concernant cette écriture de régularisation à l'ouverture de l'exercice 2020.

DOCUMENT 1 - Extrait de l'article 289 du Code Général des Impôts

VI. – Les factures électroniques sont émises et reçues sous une forme électronique quelle qu'elle soit. Elles tiennent lieu de factures d'origine pour l'application de l'article 286 et du présent article. Leur transmission et mise à disposition sont soumises à l'acceptation du destinataire.

DOCUMENT 2 - Extrait d'une page du site internet du cabinet d'expertise comptable ProChiffra

Le cabinet ProChiffra vous propose la QuadraBox pour échanger en temps réel les documents comptables et assurer une mise à jour très rapide de votre dossier. Dématérialisation totale, temps réel et unicité de l'information sont à l'ordre du jour. Le principe du concept QuadraBox, espace d'échange où toute la documentation concernant votre entreprise est rassemblée dans un cloud sécurisé commun.

[Schéma] L'entreprise → Espace client sécurisé (Dématérialisation : factures, notes de frais ; Stockage de l'ensemble des documents) → QuadraBox → Applicatif de production (OCR(1) : reconnaissance optique des caractères ; Intégration en comptabilité) → Le Cabinet Comptable

(1) Optical Character Recognition

DOCUMENT 3 - Opérations courantes de l'entreprise SMARTECH pour le mois de mars 2019

Le 04 mars : émission du devis n°AF-17- 488 portant sur l'installation photovoltaïque 14 kwc en autoconsommation pour l'entreprise SWEETAIR. Montant brut HT : 10 000 €. Rabais de 5 %.

Le 11 mars : émission de la facture n°4580.

SMARTECH SAS au capital de 2 002 080 € 69 Avenue des sports 38 240 Meylan RCS 818246316

Doit : ST TECHNO 2 Rue Dupont 29 000 Quimper

Facture n°4580 du 11/03/2019

Le 15 mars : achat de dispositifs électroniques de puissance auprès du fournisseur chinois JUSICHI (facture n°CH8A34) pour un montant brut de 17 500 CNY, remise 20%. Ces dispositifs sont intégrés sans transformation dans les armoires électriques fabriquées par SMARTECH. La TVA est acquittée auprès d'un transitaire en douane (cf. facture n°W450 reçue le 15 mars).

Le 15 mars : Facture n°W450 reçue du transitaire en douane relative à la facture n°CH8A34 du 15 mars. Cette facture comporte les indications suivantes : Honoraires du transitaire 200 € HT ; Droits de douane 100 € HT ; TVA sur les biens et services 460 € ; Le transitaire a opté pour la TVA d'après les débits.

Le 20 mars : signature pour SMARTECH du bon de livraison établi par JUSICHI, suite à réception des dispositifs électroniques de puissance d'un montant de 17 500 CNY.

Le 22 mars : règlement par virement au fournisseur chinois JUSICHI de la facture n°CH8A34 du 15 mars (avis de débit n°VIR110).

Le 25 mars : Réception de la facture n°A320 du fournisseur BOURGEOIS, à régler sous 30 jours. Elle comprend l'achat de panneaux solaires garantie 30 ans pour un montant total de 7 200 € HT. Ces panneaux sont livrés dans 10 palettes consignées à 30 € la palette (cette consignation n'est pas soumise à TVA). À cela s'ajoute des frais de port facturés pour 150 € HT. L'entreprise utilise les comptes de charges par nature pour l'enregistrement des frais accessoires. Les panneaux solaires sont revendus en l'état par SMARTECH lors de leur installation chez les clients.

Le 27 mars : avis de crédit n° C306 relatif à la facture du 11 mars 2019.

Le 30 mars : facture d'avoir n° AV320 reçue de BOURGEOIS pour déconsignation des 10 palettes consignées le 25 mars. Ces palettes ayant été détériorées dans le transport, elles sont déconsignées au prix de 15 € la palette.

Facture n°4580 du 11/03/2019

Désignation	Quantité	PU HT	Montant
Pose des rails d'intégration et des panneaux solaires	1	5 000,00	5 000,00
Raccordement du système	1	500,00	500,00
Montant brut			5 500,00
Escompte 2%			- 110,00
Net financier			5 390,00
TVA 20 %			1 078,00
Sous déduction de l'acompte du 20 février			- 1 200,00
Net à payer (sous 30 jours)			5 268,00

DOCUMENT 4 - Cours de l'euro (EUR) par rapport au yuan chinois (CNY)

15/03/2019	19/03/2019	20/03/2019	22/03/2019
1 EUR = 7,000 CNY	1 EUR = 6,000 CNY	1 EUR = 5,500 CNY	1 EUR = 5,000 CNY

DOCUMENT 5 - Extrait de l'article 946-60 du Recueil des Normes Comptables françaises

Les entités ont la faculté de comptabiliser directement les frais accessoires d'achat payés à des tiers, par exemple les transports, les commissions et les assurances à l'un des comptes d'achats 601 à 607 et aux comptes de charges par nature, lorsque ces charges peuvent être affectées de façon certaine à telle ou telle catégorie de marchandises ou d'approvisionnements.

Pour permettre aux entités de fournir plus facilement le détail des frais accessoires incorporés aux achats de l'exercice, le compte 608 peut être utilisé pour regrouper ces frais par catégorie tout en maintenant dans des subdivisions de ce compte leur classement par nature.

DOCUMENT 6 - Extrait du portail professionnel du site internet « impôts.gouv.fr »

« Téléprocédures : recours aux services en ligne ou procédure EDI »

Toutes les entreprises ou sociétés, quel que soit leur chiffre d'affaires, doivent recourir aux téléprocédures, c'est-à-dire au paiement de la TVA via le service en ligne du site impots.gouv.fr.

Deux modes de transmission existent :

le recours aux services en ligne sur ce site qui permettent d'effectuer directement les déclarations et de centrer paiements à partir de l'espace professionnel accessible depuis le site impots.gouv.fr ;

l'échange de données informatisé (EDI) qui permet la transmission électronique des déclarations et de certains paiements à partir des fichiers comptables, par l'intermédiaire d'un prestataire spécialisé, le partenaire EDI, ou un expert-comptable.

DOCUMENT 7 - Déclaration de TVA du mois de février établie le 28/02/2019

A - MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES

B - DÉCOMPTE DE LA TVA À PAYER

La ligne 11 ne concerne que les DOM. Les autres opérations relevant du taux de 2,1 % sont déclarées sur l'annexe 3310 A-SD.

Attention ! Une situation de TVA créditrice (ligne 25 servie) ne dispense pas du paiement des taxes assimilées déclarées ligne 29.

A - MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES - OPÉRATIONS IMPOSABLES (H.T.)

N°	Libellé	Repère	Montant
01	Ventes, prestations de services	0979	8 300
02	Autres opérations imposables	0981	
2A	Achats de prestations de services intracommunautaires (article 283-2 du code général des impôts)	0044	
2B	Importations (entreprises ayant opté pour le dispositif d'autoliquidation de la TVA à l'importation)	0045	
03	Acquisitions intracommunautaires	0031	900
3A	Livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid imposables en France	0030	
3B	Achats de biens ou de prestations de services réalisés auprès d'un assujetti non établi en France (article 283-1 du code général des impôts)	0040	
3C	Régularisations (important : cf. notice)	0036	

A - MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES - OPÉRATIONS NON IMPOSABLES

N°	Libellé	Repère	Montant
04	Exportations hors UE	0032	1 700
05	Autres opérations non imposables	0033	528
5A	Ventes à distance taxables dans un autre État membre au profit des personnes non assujetties – Ventes BtoC	0047	
06	Livraisons intracommunautaires à destination d'une personne assujettie- Ventes BtoB	0034	840
6A	Livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid non imposables en France	0029	
07	Achats en franchise	0037	



N°	Libellé	Repère	Montant
7A	Ventes de biens ou prestations de services réalisées par un assujetti non établi en France (article 283-1 du code général des impôts)	0043	
7B	Régularisations (important : cf. notice)	0039	

B - DÉCOMPTE DE LA TVA À PAYER - TVA BRUTE

N°	Libellé	Repère	Base hors taxe	Taxe due
	Opérations réalisées en France métropolitaine			
08	Taux normal 20 %	0207	9 200	1 840
09	Taux réduit 5,5 %	0105		
9B	Taux réduit 10 %	0151		
	Opérations réalisées dans les DOM			
10	Taux normal 8,5 %	0201		
11	Taux réduit 2,1 %	0100		
12				
	Opérations imposables à un autre taux (France métropolitaine ou DOM)			
13	Anciens taux	0900		
14	Opérations imposables à un taux particulier (décompte effectué sur annexe 3310 A)	0950		
15	TVA antérieurement déduite à reverser	0600		
5B	Sommes à ajouter, y compris acompte congés (exprimées en euro)	0602		
16	Total de la TVA brute due (lignes 08 à 5B)			1 840
7C	Dont TVA sur importations bénéficiant du dispositif d'autoliquidation	0046		
17	Dont TVA sur acquisitions intracommunautaires	0035		180
18	Dont TVA sur opérations à destination de Monaco	0038		

B - DÉCOMPTE DE LA TVA À PAYER - TVA DÉDUCTIBLE

N°	Libellé	Repère	Montant
19	Biens constituant des immobilisations	0703	600
20	Autres biens et services	0702	1 130



N°	Libellé	Repère	Montant
21	Autre TVA à déduire (dont régularisation sur la TVA collectée [cf. notice])	0059	
2C	Report du crédit apparaissant ligne 27 de la précédente déclaration	8001	220
2C	Sommes à imputer, y compris acompte congés (exprimées en euro)	0603	
22A	Indiquer le coefficient de taxation unique applicable pour la période s'il est différent		%
23	Total TVA déductible (ligne 19 à 2C)		1 950
24	Dont TVA non perçue récupérable par les assujettis disposant d'un établissement stable dans les DOM (articles 295-1-5° et 295 A du code général des impôts)	0709	

B - DÉCOMPTE DE LA TVA À PAYER - CRÉDIT

N°	Libellé	Repère	Montant
25	Crédit de TVA (ligne 23 – ligne 16)	0705	110
26	Remboursement de crédit demandé sur formulaire n° 3519 joint	8002	
AA	Crédit de TVA transféré à société tête de groupe sur la déclaration récapitulative 3310-CA3G	8005	
27	Crédit à reporter (ligne 25 – ligne 26 – ligne AA) (Cette somme est à reporter ligne 22 de la prochaine déclaration)	8003	110

B - DÉCOMPTE DE LA TVA À PAYER - TAXE À PAYER

N°	Libellé	Repère	Montant
28	TVA nette due (ligne 16 – ligne 23)		
29	Taxes assimilées calculées sur annexe n° 3310 A-SD	9979	
AB	Total à payer acquitté par la société tête de groupe sur la déclaration récapitulative 3310-CA3G (lignes 28 + 29)	9991	
32	Total à payer (lignes 28 + 29 – AB) (N'oubliez pas de joindre le règlement correspondant)		

DOCUMENT 8 - Acquisition du véhicule utilitaire électrique

Le 1er avril : acquisition d'un véhicule utilitaire électrique auprès du fournisseur italien FERNANDEZ. La facture n°250 comporte les conditions suivantes : Montant brut HT : 40 000 € ; Remise de 2% ; Frais de livraison : 800

€ HT ; Règlement attendu par virement SWIFT.

Le 3 avril : suite à l'ordre de virement SWIFT envoyé à sa banque, l'entreprise SMARTECH reçoit le document ci-dessous. La BNP a facturé 234,00 € de frais de virement, non soumis à TVA.

Le 24 avril : le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes notifie à l'entreprise SMARTECH l'obtention d'une subvention de 3 000 €, sous condition notamment de l'achat du véhicule électrique, comme le prévoit l'arrêté attributif de subvention.

Le 30 avril : le Conseil régional verse à l'entreprise SMARTECH la somme notifiée le 24 avril (avis de crédit n°C405).

BNP Paribas - Agence de Grenoble - 4 Avenue du Vercors, 38 100 Grenoble - AVIS DE DÉBIT n°C401

3 avril 2019	Entreprise SMARTECH 69 Avenue des sports 38 240 Meylan
Net porté au débit de votre compte	40 234,00 €
	N° compte : 24489 4500 91742 M

DOCUMENT 9 - Interdiction du paiement en espèces de certaines créances

Extrait de l'article L112-6 du Code monétaire et financier - Modifié par LOI n°2016-1691 du 9 décembre 2016 - art. 61

I. – Ne peut être effectué en espèces ou au moyen de monnaie électronique le paiement d'une dette supérieure à un montant fixé par décret, tenant compte du lieu du domicile fiscal du débiteur, de la finalité professionnelle ou non de l'opération et de la personne au profit de laquelle le paiement est effectué.

Extrait de l'article D112-3 - Modifié par Décret n°2018-284 du 18 avril 2018 - art. 1

I. – Le montant prévu au I de l'article L. 112-6 est fixé :

1° Lorsque le débiteur a son domicile fiscal sur le territoire de la République française, ou agit pour les besoins d'une activité professionnelle, à 1 000 euros pour les paiements effectués en espèces et à 3 000 euros pour les paiements effectués au moyen de monnaie électronique ;

2° Lorsque le débiteur justifie qu'il n'a pas son domicile fiscal sur le territoire de la République française, n'agit pas pour les besoins d'une activité professionnelle et paie une dette au profit d'une personne qui n'est pas mentionnée à l'article L. 561-2, à 10 000 euros pour les paiements effectués en espèces ou au moyen de monnaie électronique.

DOCUMENT 10 - Inventaire au 31/12/2019 concernant la nacelle sécurisée

La nacelle a été mise en service dès son acquisition le 1er juin 2019. Il est décidé de l'amortir selon le mode linéaire sur 5 ans. Son montant amortissable est de 60 000 €.

À la fin de l'année 2019, l'entreprise SMARTECH se rend compte que le bras articulé de la nacelle présente des dysfonctionnements rendant cet équipement non performant. Compte tenu de ces problèmes récurrents, l'entreprise estime la valeur d'usage de la nacelle à 45 000 €. La valeur estimée sur le marché d'occasion, est égale au 31/12/2019 à 50 700 €. Les coûts de revente (révision du matériel et frais transactionnels) sont estimés à cette date à 700 €.

DOCUMENT 11 - Informations relatives à diverses régularisations

1. En raison d'un retard dans la déclaration de ses résultats par téléprocédure, une provision pour amendes et pénalités de 700,00 € a été constituée par l'entreprise SMARTECH le 31 décembre 2018. Le 12 mars 2019, ces pénalités de retard sont annulées suite à l'acceptation par l'administration fiscale de la demande de remise gracieuse de SMARTECH.

2. SMARTECH vous transfère le mail suivant : De : brandia.dir@brandia.com ; Sujet : Facture n°4588 du 1/06/19 échéance 12/07/19 ; Pour : contact@smartech-se.com ; 31/12/2019 à 12H50

Bonjour Monsieur le Directeur de SMARTECH, J'ai bien reçu votre lettre recommandée qui me rappelle la nécessité d'honorer ma dette de 2 400 € TTC envers vous pour la livraison d'onduleurs. Cependant, comme je vous l'ai déjà précisé au téléphone, mon entreprise traverse de graves difficultés financières. En l'état actuel je ne sommes pas en mesure de régler cette dette. Bien entendu, si notre situation financière venait à s'améliorer nous tiendrions nos engagements. Avec mes sincères excuses, La directrice de BRANDIA

DOCUMENT 11 (suite) - Écriture enregistrée au 27/11/2019

3. Afin de contribuer durablement à l'activité de recherche sur le stockage d'énergie de l'entreprise ENERSTOCK, l'entreprise SMARTECH a acquis, en 2015, 1 000 de ses actions au cours de 110 € l'une (ce qui représente 12 % du capital de ENERSTOCK). Fin 2018, une dépréciation de 10 000 € avait été constituée sur ces actions. Déçue des résultats de cette activité de recherche, SMARTECH a décidé le 27 novembre 2019 de céder toutes les actions de cette entreprise. À cette date, le comptable a uniquement enregistré l'écriture suivante :

Écriture enregistrée au 27/11/2019

N° compte	Libellé	Débit	Crédit
512	Banque	82 960,00	
6271	Frais sur titre	1 700,00	
44566	État, TVA déductible sur autres biens et services	340,00	
471	Compte d'attente		85 000,00
	Avis de crédit n°C603, Cession de 1 000 actions ENERSTOCK		

DOCUMENT 12 - Extraction du logiciel comptable des comptes 6097 et 7096 du Grand-livre (après régularisations à l'inventaire)

Compte 609700. Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats de marchandises

Date	Libellé	Débit	Crédit	Solde
24/01/19	Facture d'avoir n°G23, Fournisseur Adèle		72,00	72,00C
08/10/19	Facture d'avoir n°540, Fournisseur Leo		38,00	110,00C
31/12/19	Rabais de Bourgeois, inventaire		100,00	210,00C

Compte 709600. Rabais, remises et ristournes accordés sur prestations de services

Date	Libellé	Débit	Crédit	Solde
11/01/19	Facture d'avoir n°36, Client Favre	62,00		62,00D
13/11/19	Facture d'avoir n°38, Client Lambert	230,00		292,00D

DOCUMENT 13 - Boîte de dialogue s'ouvrant au moment de la clôture de l'exercice 2019

[Boîte de dialogue de clôture d'exercice du logiciel comptable]

Début [01/01/2019] - Fin [31/12/2019]

Génération des écritures de solde à nouveau

Code journal : [AN] à Nouveaux - Folio : [0]

Date : [01/01/2020] - Libellé [S.A.N.]

Compte de résultat : [120000] = RÉSULTAT DE L'EXERCICE BÉNÉFICE



Options de traitement :

Maintien du facteur 'Détail clôture' à partir des comptes

Garder le détail des écritures lettrées à cheval

Générer le fichier des écritures comptables (FEC)

Forcer la sauvegarde avant le changement d'exercice

Écriture : Code journal [Pas d'écriture] - Folio - Période [Tous]

[Lancer] [Fermer]

DOCUMENT 14 - Autre écriture de régularisation

Écriture au 31/12/2019

N° compte	Libellé	Débit	Crédit
4098	Rabais, remises, ristournes à obtenir	120,00	
6097	Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats de marchandises		100,00
44586	TVA sur factures non parvenues		20,00
	Rabais obtenu de BOURGEOIS		